



# Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/294 16 août 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session Point 96 a) de l'ordre du jour provisoire\*

> QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT

# Endettement des pays en développement au milieu de l'année 1996

## Rapport du Secrétaire général

### TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Paqe</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 5	3
II.	RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT (23 AVRIL 1996)	6 - 8	4
III.	BILAN ACTUEL DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE		
	DE LA DETTE	9 - 23	5
	A. Créanciers publics bilatéraux	10 - 19	5
	B. Créanciers privés	20 - 23	7
IV.	INDICATEURS DE LA DETTE	24 - 33	8
v.	VERS UNE APPROCHE GLOBALE DU PROBLÈME DE LA DETTE		
	DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS	34 - 47	19
VI.	CONCLUSION	48 - 51	25

<sup>\*</sup> A/51/150.

# Figure

	Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995
	Tableaux
L.	Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995
2.	Indicateurs de la dette et paiements au titre du service de la dette des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995
3.	Pays en développement classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays fortement endettés
4.	Capacité de 41 pays pauvres très endettés à supporter leur dette selon l'évaluation du FMI et de la Banque mondiale 20
5.	Indicateurs relatifs à la dette des pays pauvres

#### I. INTRODUCTION

- 1. Depuis que la crise de la dette extérieure est apparue dans toute son ampleur et sa gravité au milieu des années 80, l'Assemblée générale débat tous les ans de cette crise et de ses rapports avec le développement. Ce débat est destiné à faire progresser les politiques mises en oeuvre par la communauté internationale pour aider les pays en développement et les pays en transition qui portent le poids d'une dette insupportable à se sortir de leurs difficultés. Désignée collectivement sous le nom de "stratégie internationale de la dette", ces politiques ont évolué en même temps que l'appréhension du problème par la communauté internationale, et elles semblent franchir une nouvelle étape importante en 1996. Toutefois, au moment où le présent rapport a été rédigé, certaines décisions étaient encore en suspens, de sorte que le bilan de la situation présenté ici ne peut être que provisoire.
- 2. Ce bilan est, en bref, que des politiques nouvelles et prometteuses vont probablement être engagées, même si leur mise en oeuvre doit prendre un certain temps. En outre, même si la situation des pays visés par ces politiques peut être régularisée par des initiatives nouvelles (annulation des arriérés et rétablissement d'un service régulier et moins lourd de la dette), bon nombre de ces pays resteront vulnérables à de futures crises d'endettement.
- Il y a un an, lorsque l'Assemblée générale a adopté par consensus la З. résolution 50/92 du 20 décembre 1995, on commençait déjà à ressentir la nécessité de modifier la stratégie internationale de la dette. Même si l'on avait arrêté un an plus tôt seulement de nouvelles conditions d'allégement de la dette contractée auprès des créanciers publics (conditions de Naples décidées par le Club de Paris), on admettait de plus en plus qu'il faudrait consentir des allégements supplémentaires pour certains pays. En outre, les ministres présents aux réunions d'octobre 1995 des institutions de Bretton Woods ont demandé aux Conseils des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale d'élaborer des propositions concrètes pour remédier à la situation et de leur faire rapport à ce sujet lors de la prochaine série de réunions ministérielles en avril 1996. Et, dans sa résolution 50/92, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante et unième session des résultats de la réunion d'avril 1996 du Comité du développement (voir par. 6 à 8).
- 4. Compte tenu de ces événements, le présent rapport attire l'attention, à la section V, sur la situation d'un nouveau groupe de pays appelé à bénéficier de la nouvelle initiative, le groupe des "pays pauvres très endettés". Dans cette section, on fait le point, à mi-1996, des propositions formulées pour alléger les difficultés d'endettement que connaissent bon nombre de ces pays. Bien entendu, on examine aussi dans l'ensemble du rapport la situation des pays en développement en général et les mesures prises pour remédier aux problèmes d'endettement qu'ils sont encore nombreux à éprouver.
- 5. La résolution 50/92 est un énoncé complet des mesures générales à prendre pour alléger le fardeau de la dette supporté par les pays en développement et accélérer le développement de ces pays. Elle contient des recommandations à l'intention des pays en développement, des pays développés et de la communauté internationale. Elle aborde des questions de politique macro-économique, de politique commerciale internationale, de stimulation des flux financiers privés,

d'extension de l'aide financière libérale et d'autres questions de politique économique et sociale. L'évolution de la situation dans certains de ces domaines fait l'objet d'autres rapports à l'Assemblée générale (notamment le rapport à paraître sur les enjeux et les perspectives de l'intégration financière mondiale et le document A/51/291 sur les transferts nets de ressources entre pays en développement et pays développés) ainsi que de rapports rédigés par des institutions internationales, dont l'Assemblée se servira comme documents de base pour ses travaux (voir la résolution 50/227, annexe I, par. 32). Le présent rapport est donc consacré au problème de la dette elle-même et à sa gestion au niveau international. Comme les précédents de cette série, il a été établi en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et s'appuie aussi sur des informations et des analyses du FMI et de la Banque mondiale.

#### II. RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT (23 AVRIL 1996)

- 6. Au paragraphe 14 de sa résolution 50/92, l'Assemblée générale a demandé à être informée des résultats de la réunion d'avril 1996 du Comité du développement, c'est-à-dire la Réunion ministérielle commune des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement. Le Comité a abouti à des conclusions sur les trois thèmes principaux de sa réunion, dont l'un la dette extérieure des pays pauvres très endettés est traité de manière assez approfondie à la section V du présent rapport. Les autres thèmes étaient la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), les prêts concessionnels de la Banque mondiale, et le rapport du Groupe de travail sur les banques multilatérales de développement, créé précédemment par le Comité<sup>2</sup>.
- Les négociations relatives à la onzième reconstitution des ressources de l'IDA ont été très difficiles, mais un accord a été conclu en mars 1996. accord, approuvé par le Comité du développement, permettra à l'Association de prêter jusqu'à 22 milliards de dollars sur une période de trois ans, à compter de juillet 19963. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait d'un résultat important et salué les pays qui étaient devenus de nouveaux membres donateurs de l'IDA; il a encouragé les autres à leur emboîter le pas, tout en exprimant sa gratitude à ceux qui avaient versé des contributions supplémentaires ou plus importantes à l'Association. Mais, dans l'ensemble, cet accord "limite considérablement les moyens financiers mis à la disposition de l'IDA pour répondre aux besoins des pays qui ont amélioré leur performance économique4". Les ministres ont aussi "souligné l'importance d'un partage équitable des charges entre les membres donateurs de l'Association et ont appelé les bailleurs de fonds à honorer leurs engagements en temps voulu5". Ils sont convenus qu'en raison des difficultés rencontrées, les perspectives de financement de l'Association devraient "figurer parmi les grandes questions qui seront soumises dans un an à l'attention du Comité6".
- 8. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur les banques multilatérales de développement et s'est dit sensible à la rigueur du jugement porté par les auteurs sur la performance des cinq institutions étudiées (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement et Banque mondiale). Il a "généralement souscrit aux conclusions et aux recommandations du rapport, en reconnaissant

qu'elles ne s'appliquaient pas toutes de la même manière à chaque institution<sup>7</sup>". Il a engagé les banques multilatérale de développement à "appliquer sans attendre les recommandations qui les concernent", et invité leurs présidents à "informer le Comité, dans deux ans, des progrès accomplis dans l'exécution des principales recommandations<sup>7</sup>". Exprimant sa profonde gratitude à M. Abdlatif Al-Hamad pour l'action qu'il avait menée en tant que Président du Groupe de travail, le Comité a demandé que le rapport soit publié et largement diffusé<sup>8</sup>.

# III. BILAN ACTUEL DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA DETTE

9. Sous sa forme actuelle, la stratégie internationale de la dette se compose de deux éléments fondamentaux : a) l'adoption par le pays débiteur de programmes d'ajustement et de réforme bénéficiant d'un soutien international<sup>9</sup>; et b) la restructuration de la dette, à savoir le rééchelonnement ou l'annulation partielle du service de la dette dû pendant une certaine période, ou la réduction de l'encours même de la dette (qui revient à réduire le service de la dette pour le restant de sa durée). L'encours de la dette n'est réduit que pour les pays qui répondent à certains critères, notamment celui d'avoir appliqué la politique requise d'ajustement macro-économique<sup>10</sup>. La restructuration est négociée cas par cas, de façon à tenir compte de la situation des créanciers et des débiteurs, encore que certaines limites soient fixées au moyen d'un éventail uniforme d'options. On résume succinctement ci-après les principales opérations auxquelles la stratégie internationale de la dette a donné lieu en 1995 et durant le premier semestre de 1996.

#### A. Créanciers publics bilatéraux

- 10. La restructuration des prêts intergouvernementaux et des crédits privés à l'exportation garantis par l'État se fait généralement par l'intermédiaire du Club de Paris. Des accords sont conclus entre le gouvernement du pays débiteur et les représentants des pays créanciers qui offrent des facilités de crédit à l'exportation. Traditionnellement, le service de la dette dû pendant une certaine période (souvent 12 ou 18 mois), y compris les arriérés, est rééchelonné sur 10 ans, avec un différé d'amortissement du principal, mais les intérêts continuent de courir sur les soldes non réglés tout au long de la période de rééchelonnement. Ce type d'allégement n'est qu'un report d'échéances; aucun remboursement n'est annulé. L'ampleur du rééchelonnement consenti par le Club de Paris dépend des besoins de financement de la balance des paiements du pays débiteur et du volume des nouveaux financements publics et privés disponibles, évalués durant les négociations relatives aux programmes d'ajustement soutenus par le FMI.
- 11. Le Club de Paris représente habituellement la majeure partie de la dette contractée par un pays auprès de créanciers publics bilatéraux, mais un certain nombre de pays créanciers ne participent pas à ses réunions (notamment les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et les anciens pays à économie planifiée). La Fédération de Russie étudie actuellement la possibilité de se joindre au Club de Paris en raison des créances considérables qu'elle détient sur de nombreux pays qui cherchent à obtenir des allégements".
- 12. Conscients du fardeau excessif supporté par un certain nombre de pays à faible revenu, les créanciers du Club de Paris ont accepté des conditions de rééchelonnement plus favorables que le simple report de paiement, à savoir des

annulations partielles d'échéances. En juin 1988, ils ont adopté les "conditions de Toronto", qui consistaient à réduire d'un tiers le service dû pendant certaines périodes sur la dette des pays à faible revenu très endettés. Au titre de ces conditions, 28 accords ont été signés avec 20 pays, soit un rééchelonnement portant sur près de 6 milliards de dollars. Ces conditions ont été modifiées dans un sens plus favorable par les "conditions de Londres" (également dénommées "conditions de Toronto améliorées"), adoptées en décembre 1991, qui ont porté à 50 % la part de l'allégement du service de la dette contractée auprès des membres du Club de Paris<sup>12</sup>. Au titre de ces nouvelles conditions, 25 accords ont été signés avec 23 pays, soit un rééchelonnement portant sur plus de 9 milliards de dollars<sup>13</sup>.

En décembre 1994, les créanciers du Club de Paris ont adopté les "conditions de Naples", qui amélioraient plusieurs aspects des conditions de Londres. Premièrement, la réduction maximale du service de la dette était portée de 50 % à 67 % pour les pays à faible revenu qui répondaient aux conditions requises. Deuxièmement, les créanciers pouvaient offrir, dans des circonstances exceptionnelles, un rééchelonnement, à des conditions libérales, de l'encours de la dette concernée et non plus seulement du principal dû pendant une période limitée. En outre, les conditions de Naples étaient plus souples quant aux dettes susceptibles d'être rééchelonnées. Par exemple, la dette précédemment rééchelonnée à des conditions libérales (c'est-à-dire au titre des conditions de Toronto ou de Londres) pouvait être à nouveau rééchelonnée de façon à porter le niveau initial de concessionalité au nouveau niveau prévu par les conditions de Naples. Les pays qui ont un produit national brut (PNB) par habitant inférieur à 500 dollars ou un ratio dette/exportations supérieur à 350 % en valeur actuelle nette (voir définition ci-après) peuvent bénéficier de ces nouvelles conditions.

#### Accords destinés aux pays à faible revenu

- 14. Entre janvier 1995 et juin 1996, 22 pays ont signé des accords avec le Club de Paris<sup>14</sup>. Sur ces 22 pays, 19 ont bénéficié du nouveau traitement libéral. Dans la quasi-totalité des cas, l'ensemble de la dette concernée qui n'avait jamais été rééchelonnée ou qui l'avait été à des conditions non libérales a été réduit. La plupart des 22 pays ont obtenu l'allégement le plus généreux, à savoir une réduction de 67 % du service de la dette considéré, et trois seulement Cameroun, Guinée et Honduras ont bénéficié d'une réduction de 50 %. Quatre pays se sont vu accorder une réduction de l'encours de la dette concernée (au lieu d'une réduction du service dû pendant une période limitée): l'Ouganda en février 1995, la Bolivie en décembre 1995, et le Mali et le Guyana en mai 1996.
- 15. Malgré ces conditions de plus en plus généreuses, la réduction globale du service de la dette a été inférieure à ce qu'indiquent les pourcentages d'allégement. Les créanciers du Club de Paris ne rééchelonnent que la dette à moyen et long terme, publique et garantie par l'État, qui a été contractée avant une certaine date dite "date butoir", fixée dans le premier rééchelonnement signé avec le pays débiteur. Le Club de Paris a toujours eu pour principe de ne pas remettre en question la date butoir, ce qui a souvent limité le montant de la dette bilatérale qu'il pouvait alléger. En outre, dans la plupart des cas, ses nouveaux accords ont porté sur le service de la dette déjà rééchelonné au titre des conditions de Toronto et n'ont fait que le rééchelonner à nouveau au

lieu de le réduire<sup>15</sup>. La plupart de ces accords excluaient la dette restructurée plus récemment au titre des conditions de Londres<sup>16</sup>.

16. Pour un certain nombre de pays à faible revenu qui vont en principe retourner au Club de Paris d'ici à un an environ, le moment est venu de bénéficier d'une restructuration de l'encours de la dette prise en compte par le Club (à condition qu'ils aient suivi les recommandations du FMI et appliqué pleinement les accords intérimaires du Club). Il y aura donc probablement, au cours des mois à venir, une accélération des opérations sur l'encours de la dette au titre des conditions de Naples.

# Accords avec les pays à revenu intermédiaire

- 17. Parmi les pays qui ont bénéficié récemment d'un rééchelonnement, il n'y a que quelques pays à revenu intermédiaire. Entre janvier 1995 et juin 1996 par exemple, il n'y en a eu que 4 sur 22, parmi lesquels la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui ont signé leur premier accord avec le Club de Paris en 1995.
- 18. L'une des caractéristiques les plus remarquables du traitement appliqué à la dette des pays à revenu intermédiaire est le recours de plus en plus fréquent à des échéanciers de remboursement progressifs : après une période de différé d'amortissement, les remboursements se font selon un calendrier croissant. Ces échéanciers progressifs permettent aux pays débiteurs d'éviter la concentration des charges qui se produit à la fin de la période de différé dans les rééchelonnements classiques.
- 19. Certains rééchelonnements bilatéraux ont été convenus en dehors du Club de Paris. La République islamique d'Iran a ainsi conclu avec ses créanciers des accords en vue de restructurer les arriérés sur sa dette à court terme et ses lettres de crédit arrivant à échéance. D'autres accords bilatéraux ont été conclus entre le Honduras et le Costa Rica, Haïti et le Venezuela, et l'Algérie et l'Arabie saoudite.

### B. <u>Créanciers privés</u>

Durant la période considérée, les opérations de restructuration de la dette contractée par les pays en développement auprès des banques commerciales se sont essentiellement poursuivies selon les deux modalités appliquées depuis le début des années  $90^{17}$ . La dette des pays à revenu intermédiaire a surtout été rééchelonnée au moyen d'opérations du type "Brady", qui consistent à réduire la dette ou son service. Un accord est passé avec un comité des banques créancières, qui présente à l'ensemble des banques concernées un éventail d'options comparables comportant le rachat des prêts non amortis ou leur conversion en titres dont la valeur nominale ou le taux d'intérêt sont réduits. Ces titres sont le plus souvent assortis d'une garantie sur le remboursement du principal et parfois sur le paiement des intérêts (cette garantie se présente généralement sous la forme d'un achat par l'État débiteur d'obligations du Trésor des États-Unis ayant la même échéance que celle des nouveaux titres). La seconde modalité est le rachat de créances par les pays à faible revenu, avec l'aide des créanciers publics et des donateurs, notamment le Fonds de désendettement de l'IDA.

- Dans la première catégorie d'opérations, le Pérou a conclu en 21. octobre 1995 un accord de principe avec ses créanciers commerciaux en vue de restructurer 4,2 milliards de dollars de principal et 3,5 milliards d'arriérés d'intérêts. L'éventail des options offertes aux banques créancières inclut un rachat et une émission d'obligations avec une décote de 45 %. En avril 1996, le Panama a signé avec ses créanciers commerciaux un accord du type "Brady" pour 3,5 milliards de dollars, dont 2 milliards de principal et 1,5 milliard d'arriérés d'intérêts. Cet accord revient à réduire de 31 % la dette contractée par le pays auprès des banques commerciales extérieures. Il prévoit l'échange d'environ 82 % de la dette existante contre des obligations à intérêt réduit, de 14 % contre des obligations au pair et de 4 % contre des obligations au-dessous du pair. L'échéance des obligations au pair et au-dessous du pair est de 30 ans, et la totalité du principal doit être remboursée à l'échéance. Les obligations à intérêt réduit ont une échéance de 18 ans et sont assorties d'un différé d'amortissement de 5 ans.
- 22. En mai 1996, le Viet Nam a conclu avec ses créanciers commerciaux un accord de principe en vue de restructurer 900 millions de dollars de créances bancaires (dont plus de la moitié en arriérés d'intérêts). La majorité de cette dette a été contractée auprès de banques japonaises. L'éventail des options comprend un rachat au comptant et une émission d'obligations au pair et au-dessous du pair, ayant toutes une échéance de 30 ans. Cet accord, qui revient à réduire la dette de moitié, constitue une étape importante sur la voie de l'intégration du pays aux marchés financiers internationaux.
- 23. Parmi les pays à faible revenu, la Sierra Leone a conclu en août 1995 un accord portant sur le rachat de 235 millions de dollars de dettes contractées auprès des banques commerciales. Cette opération s'est faite en deux temps. Un premier rachat d'environ 160 millions de dollars à 15 cents pour un dollar a eu lieu en mai 1995, et un second rachat d'environ 73 millions de dollars à 8 cents pour un dollar a eu lieu en août. Le coût de cette opération a été financé par le Fonds de désendettement de la Banque mondiale<sup>18</sup>, l'Union européenne et des donateurs bilatéraux européens. En décembre 1995, le Nicaragua a racheté 81 % de sa dette bancaire, soit 1,1 milliard de dollars, au prix de 8 cents pour un dollar, à quoi se sont ajoutés 300 millions d'intérêts impayés, soit un montant total de 1,4 milliard de dollars. Cette opération a été financée grâce à un don du Fonds de désendettement, à un prêt de la BID et à des dons des Gouvernements néerlandais, suédois et suisse.

#### IV. INDICATEURS DE LA DETTE

24. Selon les estimations faites pour 1995, la dette extérieure brute des pays en développement importateurs de capitaux a augmenté de 120 milliards de dollars, à 1,7 billion de dollars. Cette augmentation (7,4 % par rapport à l'année précédente) a porté la valeur totale de la dette à 81 % de plus que 10 ans auparavant (voir tableau 1). Contrairement à ce qui s'était passé durant les quatre années précédentes, les prêts à long terme des créanciers publics ont augmenté plus rapidement que les prêts privés, en raison surtout du programme de sauvetage en faveur du Mexique et d'un autre programme moins important en faveur de l'Argentine<sup>19</sup>. La croissance des crédits privés, qui s'est fortement ralentie en Amérique latine et dans les Caraïbes à cause des retombées temporaires de la crise mexicaine, s'est en revanche accélérée sensiblement en Asie, notamment sur les nouveaux marchés de l'Asie de l'Est, ce qui montre que les investisseurs

font davantage la différence entre les divers emprunteurs grâce à des analyses plus fines des données économiques fondamentales. En conséquence, l'Asie a été la région qui a enregistré la plus forte hausse de l'encours de la dette; en 1995, sa part dans l'encours de la dette des pays en développement était proche de 40 %.

25. Entre-temps, la part de l'Afrique a progressivement diminué : l'an dernier, elle n'était plus que de 18 %, contre 22 % en 1990 (voir figure)<sup>20</sup>.

Tableau 1

Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995

(En milliards de dollars)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995°
Tous paysb											
Dette extérieure totale	934,2	1 026,5	1 157,7	1 153,0	1 167,8	1 284,3	1 347,4	1 404,7	1 482,2	1 603,1	1 721,4
Dette à long terme	793,2	890,2	1 008,0	997,9	996,7	1 080,4	1 120,4	1 150,6	1 204,6	1 307,3	1 400,2
Dette à des conditions libérales	167,1	191,3	229,2	240,0	278,6	307,1	328,6	341,1	360,2	394,5	
Dette bilatérale	124,5	142,9	172,2	179,7	212,5	231,9	244,9	251,8	263.5	283,5	
Dette multilatérale <sup>c</sup>	42,6	48,4	56,9	60,3	66.1	75,2	83,7	89,3	96,7	111,1	•
Dette publique aux conditions du marché	164,2	202,0	244,0	240,9	215,5	271,7	284,3	286,5	293,1	312,0	••
Dette bilatérale	66,8	81,2	97,8	102,4	107,3	114,1	120,9	125,9	126,1	136,3	••
Dette multilatérale	61.3	83,0	107.8	106,2	79,6	127,3	134,5	133.8	140.8	149,6	••
FMI	36.1	37,8	38,5	32,3	28,6	30,3	28,8	26,7	26,1	26,1	35,8
Créanciers privés	461,8	496,9	534,8	517,0	502,6	501,6	507,6	523,0	551,3	600,8	652,3
dont											
Obligations <sup>d</sup>	34,8	37,8	40,6	43,6	46,1	103,7	110,4	121,4	155,0	209,8	••
Banques commerciales <sup>d</sup>	244,8	272,5	300,2	296,5	286,5	210,6	202,9	193,9	174,3	141,6	••
Dette à court terme	141,1	136,3	149,7	155,0	171,2	204,0	227,0	254,1	277,6	295,8	321,1
Pour mémoire  Arriérés de remboursement du principal sur la dette à long terme  Arriérés de paiement des intérêts sur la dette à long terme	16,4 6,2	23,9 8,7	28,0 15,1	37,4 18,1	41,7 29,0	52,4 39,6	56,2 42,4	64,1 39,0	68,8 38,0	78,4 35,2	90,8 34,9
Amérique latine			,.	, .		•,,,					
Dette extérieure totale	410.0	420.4	471,4	450 1	454.0	A76 6	490,6	504.7	£21 0	660.4	606 7
		430,4		458,1	454,2	476,5		504,7	531,0	562,4	606,7
Dette à long terme	364,4	393,8	426,4	409,0	394,6	399,0	402,9	409,2	432,0	457,0	494,3
Dette à des conditions libérales	33,9	36,3	42,3	44,9	46,3	49,1	52,2	54.1	56,2	59,7	••
Dette bilatérale	28,9	30,8	36,5	38,9	40,1	42,4	45,2	46.8	48,5	51,2	
Dette multilatérale <sup>c</sup>	5.1	5,5	5.8	5,9	6,2	6.7	7,0	7,3	7.7	8,5	••
Dette publique aux conditions du marché	61,2	75,4	95,0	98,1	100,4	116,4	120,9	121.1	123,2	125,3	••
Dette bilatérale	20,7	23,6	31,0	37,0	38,9	45,0	48,4	51,8	51,8	52,0	••
Dette multilatérale	25,9	35,4	45,9	44,8	45,9	53,3	55,4	54,5	57,5	59,9	••
FMI	14,5	16,3	18,1	16,3	15,6	18,1	17,1	14,8	13,9	13,4	26,8
Créanciers privés	269,3	282,2	289,1	266,0	247,9	233,5	229,8	234,0	252,6	272,1	281,4
dont											
Obligations <sup>d</sup>	17,8	17,6	16,8	18,1	19,1	76,0	79,1	81,8	108,9	156,4	
Banques commerciales <sup>d</sup>	173,5	189,0	200,8	190,3	178,6	102,7	97,4	95,4	76,1	40,0	••
Dette à court terme	45,7	36,5	45,0	49,2	59,6	77,5	87,7	95,6	99,0	105,3	112,4
Pour mémoire											
Arriérés de remboursement du principal											
sur la dette à long terme	6.9	9,6	12.6	15,3	18,6	25,3	25,0	25,5	22,5	21,5	22,5
Arriérés de paiement des intérêts sur la	-,,	- ,0	,0	,-	,0	,	,0	,_	,5	,0	,0
dette à long terme	2,7	3,5	8,3	8,6	16,6	25,7	27,7	21,4	15,6	9,6	7,0
		- ,-	-,-	~,~	,-	,	,,,	~-,.	,-	- , ,	• ,,~

Tableau 1 (suite)

Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995

(En milliards de dollars)

Afrique           Dette extérieure totale         198,3         224,0         258,3         262,0         268,9         279,7         283,0         278,5         281,8           Dette à long terme         160,8         185,1         226,3         230,3         234,4         244,8         248,7         241,9         240,3           Dette à des conditions libérales         48,1         55,4         66,1         69,2         73,1         79,6         87,5         91,3         96,1           Dette bilatérale         34,3         39,0         45,5         46,8         47,9         51,1         55,5         57,3         59,0           Dette multilatérale         13,9         16,4         20,6         22,3         25,2         28,4         32,0         34,0         37,1           Dette publique aux conditions du marché         47,0         60,4         75,2         74,0         76,6         79,2         81,5         79,3         77,9           Dette bilatérale         28,9         38,7         48,3         48,3         51,3         51,8         53,2         51,6         49,1           Dette multilatérale         10,0         14,2         18,8         18,3         18,7         21,2 </th <th>1994</th> <th>1995</th>	1994	1995
Dette à long terme       160,8       185,1       226,3       230,3       234,4       244,8       248,7       241,9       240,3         Dette à des conditions libérales       48,1       55,4       66,1       69,2       73,1       79,6       87,5       91,3       96,1         Dette bilatérale       34,3       39,0       45,5       46,8       47,9       51,1       55,5       57,3       59,0         Dette multilatérale°       13,9       16,4       20,6       22,3       25,2       28,4       32,0       34,0       37,1         Dette publique aux conditions du marché       47,0       60,4       75,2       74,0       76,6       79,2       81,5       79,3       77,9         Dette bilatérale       28,9       38,7       48,3       48,3       51,3       51,8       53,2       51,6       49,1         Dette multilatérale       10,0       14,2       18,8       18,3       18,7       21,2       22,6       22,7       23,8         FMI       8,1       7,6       8,1       7,4       6,6       6,1       5,7       5,0       5,0         Créanciers privés       65,7       69,2       84,9       87,1       84,7 <td< td=""><td></td><td></td></td<>		
Dette à des conditions libérales 48,1 55,4 66,1 69,2 73,1 79,6 87,5 91,3 96,1 Dette bilatérale 34,3 39,0 45,5 46,8 47,9 51,1 55,5 57,3 59,0 Dette multilatéralec 13,9 16,4 20,6 22,3 25,2 28,4 32,0 34,0 37,1 Dette publique aux conditions du marché 47,0 60,4 75,2 74,0 76,6 79,2 81,5 79,3 77,9 Dette bilatérale 28,9 38,7 48,3 48,3 51,3 51,8 53,2 51,6 49,1 Dette multilatérale 10,0 14,2 18,8 18,3 18,7 21,2 22,6 22,7 23,8 FMI 8,1 7,6 8,1 7,4 6,6 6,1 5,7 5,0 5,0 Créanciers privés 65,7 69,2 84,9 87,1 84,7 86,1 79,7 71,2 66,3 dont Obligations 5,6 5,0 5,2 4,7 4,5 3,6 3,1 5,1 2,9 Banques commerciales 20,5 22,1 30,9 32,8 31,4 30,8 28,9 22,4 21,4	303,5	313,8
Dette bilatérale       34,3       39,0       45,5       46,8       47,9       51,1       55,5       57,3       59,0         Dette multilatérale°       13,9       16,4       20,6       22,3       25,2       28,4       32,0       34,0       37,1         Dette publique aux conditions du marché       47,0       60,4       75,2       74,0       76,6       79,2       81,5       79,3       77,9         Dette bilatérale       28,9       38,7       48,3       48,3       51,3       51,8       53,2       51,6       49,1         Dette multilatérale       10,0       14,2       18,8       18,3       18,7       21,2       22,6       22,7       23,8         FMI       8,1       7,6       8,1       7,4       6,6       6,1       5,7       5,0       5,0         Créanciers privés       65,7       69,2       84,9       87,1       84,7       86,1       79,7       71,2       66,3         dont       Obligations <sup>4</sup> 5,6       5,0       5,2       4,7       4,5       3,6       3,1       5,1       2,9         Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5       22,1       30,9       32,8       31,4       30,8	259,8	267,4
Dette bilatérale       34,3       39,0       45,5       46,8       47,9       51,1       55,5       57,3       59,0         Dette multilatérale°       13,9       16,4       20,6       22,3       25,2       28,4       32,0       34,0       37,1         Dette publique aux conditions du marché       47,0       60,4       75,2       74,0       76,6       79,2       81,5       79,3       77,9         Dette bilatérale       28,9       38,7       48,3       48,3       51,3       51,8       53,2       51,6       49,1         Dette multilatérale       10,0       14,2       18,8       18,3       18,7       21,2       22,6       22,7       23,8         FMI       8,1       7,6       8,1       7,4       6,6       6,1       5,7       5,0       5,0         Créanciers privés       65,7       69,2       84,9       87,1       84,7       86,1       79,7       71,2       66,3         dont       Obligations <sup>4</sup> 5,6       5,0       5,2       4,7       4,5       3,6       3,1       5,1       2,9         Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5       22,1       30,9       32,8       31,4       30,8	106,1	
Dette multilatérale°       13,9       16,4       20,6       22,3       25,2       28,4       32,0       34,0       37,1         Dette publique aux conditions du marché       47,0       60,4       75,2       74,0       76,6       79,2       81,5       79,3       77,9         Dette bilatérale       28,9       38,7       48,3       48,3       51,3       51,8       53,2       51,6       49,1         Dette multilatérale       10,0       14,2       18,8       18,3       18,7       21,2       22,6       22,7       23,8         FMI       8,1       7,6       8,1       7,4       6,6       6,1       5,7       5,0       5,0         Créanciers privés       65,7       69,2       84,9       87,1       84,7       86,1       79,7       71,2       66,3         dont       0bligations <sup>4</sup> 5,6       5,0       5,2       4,7       4,5       3,6       3,1       5,1       2,9         Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5       22,1       30,9       32,8       31,4       30,8       28,9       22,4       21,4	63,1	
Dette publique aux conditions du marché         47,0         60,4         75,2         74,0         76,6         79,2         81,5         79,3         77,9           Dette bilatérale         28,9         38,7         48,3         48,3         51,3         51,8         53,2         51,6         49,1           Dette multilatérale         10,0         14,2         18,8         18,3         18,7         21,2         22,6         22,7         23,8           FMI         8,1         7,6         8,1         7,4         6,6         6,1         5,7         5,0         5,0           Créanciers privés         65,7         69,2         84,9         87,1         84,7         86,1         79,7         71,2         66,3           dont         Obligations <sup>4</sup> 5,6         5,0         5,2         4,7         4,5         3,6         3,1         5,1         2,9           Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5         22,1         30,9         32,8         31,4         30,8         28,9         22,4         21,4	43,0	
Dette bilatérale         28,9         38,7         48,3         48,3         51,3         51,8         53,2         51,6         49,1           Dette multilatérale         10,0         14,2         18,8         18,3         18,7         21,2         22,6         22,7         23,8           FMI         8,1         7,6         8,1         7,4         6,6         6,1         5,7         5,0         5,0           Créanciers privés         65,7         69,2         84,9         87,1         84,7         86,1         79,7         71,2         66,3           dont         Obligations <sup>4</sup> 5,6         5,0         5,2         4,7         4,5         3,6         3,1         5,1         2,9           Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5         22,1         30,9         32,8         31,4         30,8         28,9         22,4         21,4	87,6	
Dette multilatérale         10,0         14,2         18,8         18,3         18,7         21,2         22,6         22,7         23,8           FMI         8,1         7,6         8,1         7,4         6,6         6,1         5,7         5,0         5,0           Créanciers privés         65,7         69,2         84,9         87,1         84,7         86,1         79,7         71,2         66,3           dont         Obligations <sup>4</sup> 5,6         5,0         5,2         4,7         4,5         3,6         3,1         5,1         2,9           Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5         22,1         30,9         32,8         31,4         30,8         28,9         22,4         21,4	56,9	
FMI 8,1 7,6 8,1 7,4 6,6 6,1 5,7 5,0 5,0 Créanciers privés 65,7 69,2 84,9 87,1 84,7 86,1 79,7 71,2 66,3 dont Obligations <sup>4</sup> 5,6 5,0 5,2 4,7 4,5 3,6 3,1 5,1 2,9 Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5 22,1 30,9 32,8 31,4 30,8 28,9 22,4 21,4	24,9	
Créanciers privés         65,7         69,2         84,9         87,1         84,7         86,1         79,7         71,2         66,3           dont         Obligations <sup>d</sup> 5,6         5,0         5,2         4,7         4,5         3,6         3,1         5,1         2,9           Banques commerciales <sup>d</sup> 20,5         22,1         30,9         32,8         31,4         30,8         28,9         22,4         21,4	5,8	3,6
dont         Obligations <sup>d</sup> 5,6       5,0       5,2       4,7       4,5       3,6       3,1       5,1       2,9         Banques commerciales <sup>d</sup> 20,5       22,1       30,9       32,8       31,4       30,8       28,9       22,4       21,4	66,0	69,1
Obligations <sup>d</sup> 5,6 5,0 5,2 4,7 4,5 3,6 3,1 5,1 2,9 Banques commerciales <sup>d</sup> 20,5 22,1 30,9 32,8 31,4 30,8 28,9 22,4 21,4	00,0	05,1
Banques commerciales <sup>4</sup> 20,5 22,1 30,9 32,8 31,4 30,8 28,9 22,4 21,4	2.2	
	3,3	••
Dette à court terme 37,5 38,9 32,1 31,7 34,75 34,9 34,3 36,6 41,5	21,4	••
	43,7	46,4
Pour mémoire		
Arriérés de remboursement du principal		
sur la dette à long terme 8,2 13,3 13,3 19,9 19,9 22,2 22,0 25,3 30,9	34,8	41,7
Arriérés de paiement des intérêts sur la	0 1,0	,.
dette à long terme 3,3 5,1 6,6 8,9 11,1 11,6 11,7 13,9 17,8	20,1	21,2
Afrique subsaharienne*		
Dette extérieure totale 79,6 93,0 112,4 114,5 120,3 135,9 141,4 144,3 149,0	156,0	159,0
Dette à long terme 70,2 83,0 100,1 100,9 103,7 115,9 119,7 120,4 122,1	130,2	132,3
Dette à des conditions libérales 27,9 33,4 41,7 44,0 47,4 55,3 60,3 63,2 66,8	73,5	
Dette bilatérale 17,4 20,4 24,8 25,3 25,9 29,4 30,9 31,7 32,5	33,7	
Dette multilatérale <sup>c</sup> 10,5 13,0 16,9 18,7 21,5 25,9 29,5 31,5 34,3	39,8	••
Dette publique aux conditions du marché 22,5 27,5 33,9 33,0 32,3 35,7 34,8 33,8 32,4	34,7	
Dette bilatérale 11,7 14,9 19,2 19,3 20,6 23,7 23,8 23,7 22,7	25,5	••
Dette multilatérale 4,7 6,2 8,1 7,7 7,0 7,5 7,2 6,9 6,8	6,1	••
FMI 6,0 6,4 6,6 6,0 4,7 4,4 3,8 3,2 3,0	3,1	0,9
Créanciers privés 19,9 22,0 24,5 23,9 24,1 24,9 24,6 23,3 22,9	21,9	,
dont	21,9	••
	^ ^	
	0,2	••
Banques commerciales <sup>4</sup> 6,7 7,4 8,2 7,8 8,0 8,5 8,1 7,7 7,7	7,7	••
Dette à court terme 9,4 10,0 12,3 13,6 16,6 20,1 21,7 23,9 26,8	25,8	26,7
Pour mémoire		
Arriérés de remboursement du principal		
sur la dette à long terme 4,2 5,6 8,2 11,0 13,7 16,8 20,7 23,2 26,7	28,2	32,6
Arriérés de paiement des intérêts sur la	•	, ,
dette à long terme 1,9 2,6 3,8 5,4 7,4 8,9 10,9 12,5 15,2	15,9	16,6

Tableau 1 (suite) Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995 (En milliards de dollars)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995•
Asie											
Dette extérieure totale	254,6	290,6	332,3	337,0	377,9	421,6	463,3	504,8	545,0	612,6	670,4
Dette à long terme	206,1	241,5	273,3	275,0	312,6	347,4	376,1	406,7	437,0	489,1	534,0
Dette à des conditions libérales	66,2	77,7	94,4	99,3	131,5	149,7	158,2	166,1	178,4	198,0	
Dette bilatérale	44,2	53,3	66,6	69,9	99,6	112,6	116,7	121,2	129,7	142,0	••
Dette multilatérale <sup>c</sup>	22,0	24,4	27,9	29,3	31,9	37,1	41,5	44,8	48,7	56,0	
Dette publique aux conditions du marché	39,6	47,0	51,8	48,9	49,9	56,9	62,7	68,3	75,8	82,1	
Dette bilatérale	11,6	12,6	11,8	10.8	10.8	11,5	13,5	17,1	20,82	22,0	
Dette multilatérale	18,0	23,7	30,5	31,3	33,6	39,9	43,6	44,5	48,6	53,8	
FMI	10,0	10,6	9,5	6,9	5,6	5,5	5,6	6,7	7,0	6,3	4,3
Créanciers privés	100,4	116,8	127,0	126,8	131,2	140,8	155,2	172,4	182,8	208,9	245,4
dont											
Obligations <sup>d</sup>	11,1	14,9	17,9	17,4	17,3	18,2	21,7	25,6	30,0	35,6	••
Banques commerciales <sup>d</sup>	37,4	44,8	48,6	51,3	54,0	54,6	55,6	55,8	58,7	60,0	••
Dette à court terme	48,5	49,1	59,0	62,0	65,3	74,2	87,1	98,1	108,0	123,5	136,4
Pour mémoire											
Arriérés de remboursement du principal											
sur la dette à long terme	0,8	0,1	0,8	0,8	1,5	2,2	4,7	7,3	7,8	11,1	12,9
Arriérés de paiement des intérêts sur la	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-	_,_	.,.	• ,-	•,•	,-	,-
dette à long terme	0,1	0,0	0,0	0,2	0,9	1,5	1,9	2,2	2,3	2,7	2,9
Pays les moins avancés											
Dette extérieure totale	54,1	63,5	77,4	81,8	86,1	96,1	100,4	103,7	106,8	115,1	117,3
Dette à long terme	47,9	57,1	69,4	72,4	75,1	83,2	86,1	87,7	90,5	97,2	98,7
Dette à des conditions libérales	33,5	39,6	48,9	52,6	55,4	62,1	66.1	68,9	72,8	79,0	77,7
Dette bilatérale	21,3	24,8	30,3	32,1	32,5	34,6	35,3	35,9	36,9	38,3	34,3
Dette multilatérale <sup>c</sup>	12,3	14,8	18,6	20,5	22,9	27,5	30,8	33,0	35,9	40,7	43,4
Dette publique aux conditions du marché	13,8	17,1	19,9	19,1	18,9	20,3	19,2	18,0	17,0	17,5	20,3
Dette bilatérale	8,3	10,8	13,0	12,9	13,6	15,4	15,3	15,0	14,4	15,3	18,9
Dette multilatérale	1,5	2,1	2,2	2,0	1,8	1,7	1,1	0,6	0,3	0,0	0,0
FMI	4,0	4,2	4,7	4,2	3,5	3,2	2,8	2,4	2,2	2,3	1,4
Créanciers privés	9,1	10,7	13,0	13,3	13,5	14,3	14,1	13,7	13,5	13,5	13,5
dont	-,.	10,,	10,0	10,0	10,0	11,0	17,1	10,,	10,5	10,5	10,0
Obligations <sup>d</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales <sup>d</sup>	2,6	2,9	3,4	3,2	3,2	3,4	3,0	2,9	2,9	3,0	3,0
-	-	•		•	•		•	•	•	•	•
Dette à court terme	6,3	6,4	7,9	9,4	11,0	12,9	14,3	16,0	16,3	17,9	18,6
Pour mémoire											
Arriérés de remboursement du principal											
sur la dette à long terme	4,0	5,1	7,6	9,7	11,8	14,7	17,9	19,9	22,8	26,0	30,3
Arriérés de paiement des intérêts sur la	1 0	22	2 5	1 5	6.0	7.6	0.1	10.4	10.0	14 7	15 1
dette à long terme	1,8	2,3	3,5	4,5	6,2	7,6	9,1	10,4	12,2	14,1	15,1

Source : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU, à partir de données du FMI, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale.

<sup>\*</sup> Estimation.

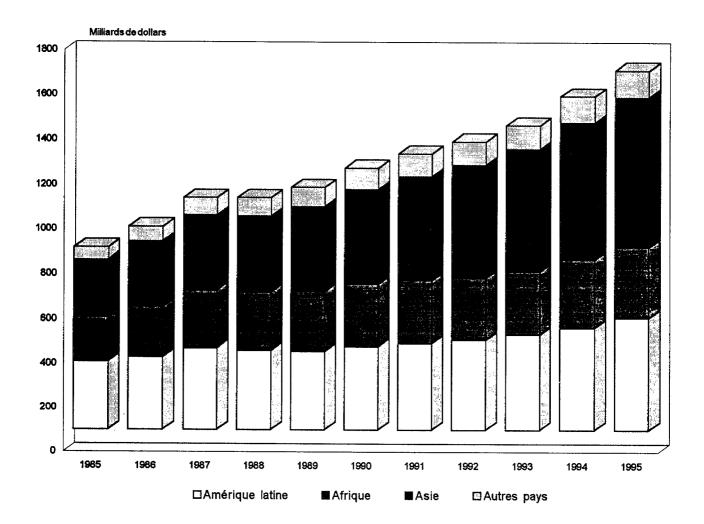
b Dette de 122 pays. Chiffre établi principalement à partir de données du système de notification de la dette de la Banque mondiale (107 pays). Pour les pays qui ne notifient pas leur dette, les chiffres sont tirés du système de notification des pays créanciers de l'OCDE (15 pays), sauf en ce qui concerne la dette non garantie des centres financiers extraterritoriaux, dont l'essentiel ne fait pas partie de la dette du pays.

<sup>°</sup> Y compris les mécanismes concessionnels du FMI.

d Dette publique ou dette garantie par l'État uniquement.
d' À l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigéria.

Figure

Dette extérieure des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995



Source : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU, à partir de données du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.

- 26. Dans l'ensemble, la dette à long terme reste assez bien répartie entre les créanciers publics et les créanciers privés : en 1995, la part de ces derniers était d'environ 47 %. Mais cette répartition varie beaucoup selon les régions. À l'un des deux extrêmes, les créanciers privés détiennent 60 % de la dette de l'Amérique latine. À l'autre, ils détiennent moins de 26 % de celle de l'Afrique, ce qui s'explique par l'accès traditionnellement limité de celle-ci aux marchés. En Asie, la part des créanciers privés est passée de 40 % à 46 % entre 1990 et 1995.
- 27. L'augmentation de la valeur en dollar de la dette non réglée n'indique pas en soi si la situation du débiteur s'est améliorée ou aggravée. Pour le savoir, on se base généralement sur des indicateurs relatifs à la capacité du pays de créer les revenus et les recettes d'exportation nécessaires pour assurer le service de sa dette cumulative. Les plus courants de ces indicateurs sont le ratio dette extérieure/PNB, le ratio dette extérieure/exportations de biens et de services, et le ratio service de la dette/exportations.
- Si l'on en croit ces indicateurs, la situation générale des pays en 28. développement semble s'être un peu améliorée l'an dernier (voir tableau 2). En particulier, le ratio moyen dette extérieure/exportations a été ramené, pour tous les pays, à son niveau le plus bas depuis le début de la crise. Mais, là encore, les indicateurs varient beaucoup selon les régions. En Amérique latine, le ratio dette/exportations reste à un niveau critique malgré une amélioration très sensible au cours des 10 dernières années; de plus, le ratio dette/PNB a augmenté l'an dernier, à cause notamment de la récession enregistrée dans certaines zones. Et le ratio service de la dette/exportations (30 %) reste très supérieur à la fourchette de 20 à 25 % jugée supportable à long terme. L'augmentation de ce dernier ratio est due à celle du service de la dette qui a résulté des accords de rééchelonnement conclus lors des années précédentes et au remboursement des arriérés. En Asie, les indicateurs de la dette, qui sont traditionnellement bien meilleurs que ceux des autres régions, se sont redressés de facon générale, car la croissance du PNB et des exportations a dépassé celle de la dette extérieure.
- En Afrique, l'amélioration des indicateurs due à l'annulation d'une partie de la dette conjuguée à une certaine relance stimulée par les exportations a été généralement compensée par l'accroissement du montant total de la dette en 1995. En conséquence, le ratio dette/PNB, qui s'est un peu amélioré, est néanmoins resté de loin le plus élevé de toutes les régions. plus, le ratio dette/exportations est à son plus haut niveau depuis le début de la décennie. Quant au ratio service de la dette/exportations, son niveau déjà élevé doit être rapporté à l'accumulation continue des arriérés, car il est calculé en fonction de l'estimation du service de la dette réellement payé. La gravité de la situation apparaît plus encore dans le cas de l'Afrique subsaharienne (à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigéria), où la plupart des indicateurs sont au-dessus du niveau critique et où les arriérés cumulés (principal et intérêts) sur la dette à long terme représentaient près du tiers de la dette extérieure à la fin de 1995 (voir tableau 1). On peut tirer une conclusion analogue pour le groupe des pays les moins avancés : leurs arriérés atteignaient presque 39 % de leur dette totale, et les ratios figurant au tableau 2 restent très élevés en dépit d'un ralentissement de l'augmentation de la dette elle-même21.

Tableau 2

Indicateurs de la dette et paiements au titre du service de la dette des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Indicateurs de la dette (pourcentage)											
Ratio dette extérieure/PNB	-							************			
Tous pays dont	44,1	47,0	49,3	43,8	40,1	39,1	39,5	38,1	37,5	37,0	36,8
Amérique latine Afrique Asie	62,2 57,8 26,0	63,7 66,7 28,6	65,7 72,8 30,4	56,7 72,0 26,3	50,1 73,6 26,6	44,9 70,4 27,2	45,5 72,4 27,8	42,7 69,7 27,9	40,0 71,0 28,6	37,1 76,4 28,5	39,6 72,4 26,8
Pour mémoire Afrique subsaharienne Pays les moins avancés	75,9 58,4	.77,7 63,6	87,0 71,1	86,9 75,2	91,3 76,6	98,9 82,6	103,0 86,0	108,3 91,5	114,2 91,9	135,8 98,5	120,9 89,8
Ratio dette extérieure/exportations											
Tous pays dont	179,9	198,8	185,6	158,6	143,2	138,9	138,9	132,4	130,2	122,8	115,1
Amérique latine Afrique Asic	326,1 208,9 101,9	392,7 262,3 105,6	384,7 273,1 94,0	332,5 263,9 78,0	293,2 252,4 78,0	277,3 223,1 77,4	281,8 229,5 76,7	276,0 218,7 73,5	274,5 232,9 71,8	258,4 248,7 67,7	254,0 248,8 63,1
Pour mémoire Afrique subsaharienne Pays les moins avancés	259,7 281,5	302,5 358,3	338,8 372,4	327,7 375,5	320,7 356,0	327,1 368,0	352,0 408,2	356,6 412,8	386,0 436,6	384,5 435,3	366,3 410,8
Ratio service de la dette/exportations		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						112,0	450,0	455,5	410,6
Tous pays dont	23,5	24,5	21,8	19,9	17,3	15,7	14,6	14,5	14,6	12,9	12,9
Amérique latine Afrique Asie	38,6 26,1 15,7	44,4 29,1 15,5	38,2 23,8 15,4	39,6 26,0 11,7	32,1 24,3 10,7	26,3 24,0 9,9	26,2 23,2 8,8	28,9 22,3 8,6	30,0 22,4 9,2	27,5 19,0 8,1	30,3 19,6
Pour mémoire Afrique subsaharienne Pays les moins avancés	21,3 15,9	24,8 22,1	23,1 17,6	22,3 17,2	19,3 16,1	17,7	17,6 14,6	15,3 11,2	14,4 11,2	16,7 11,3	7,7 19,3 16,8

Tableau 2 (suite)
Indicateurs de la dette et paiements au titre du service de la dette des pays en développement importateurs de capitaux, 1985-1995

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995*
Paiements au titre du service de la dette (en millian	is de dollars)										<del></del>
Tous pays											
Montant total du service de la dette	122,2	126,5	135,8	144,9	141,3	144,9	142,0	153,6	166,1	168,8	192,8
Intérêts versés dont	67,7	63,1	62,0	70,7	66,4	65,1	66,8	64,5	64,0	72,0	86,4
Au titre de la dette non concessionnelle	65,2	60,1	58,9	67,1	62,4	59,9	61,6	58,5	57,5	64,7	••
Amérique latine											
Montant total du service de la dette	48,5	48,6	46,8	54,5	49,8	45,2	45,6	52,8	58,0	59,9	72,3
Intérêts versés dont	35,0	30,4	28,6	33,2	25,7	22,4	23,9	22,8	22,9	27,0	35,1
Au titre de la dette non concessionnelle	34,6	29,9	28,1	32,6	25,3	21,5	23,0	21,9	21,9	25,9	••
Afrique											
Montant total du service de la dette	24,7	24,8	22,5	25,8	25,9	30,1	28,6	28,3	27,0	23,2	24,7
Intérêts versés dont	10,9	10,5	9,4	11,2	11,6	12,4	11,6	11,1	9,5	10,3	11,1
Au titre de la dette non concessionnelle	10,4	9,9	8,9	10,5	10,8	11,3	10,8	9,7	8,1	8,5	10,2
Asie											
Montant total du service de la dette	39,3	42,7	54,4	50,7	51,9	54,2	53,3	59,0	69,6	73,4	81,8
Intérêts versés dont	17,2	17,2	18,7	20,2	23,5	24,0	25,5	24,8	26,5	.29,7	34,5
Au titre de la dette non concessionnelle	15,9	15,6	17,0	18,2	21,2	21,2	22,4	21,5	22,8	25,6	
Pour mémoire											
Afrique subsaharienne											
Montant total du service de la dette	6,5	7,6	7,7	7,8	7,2	7,4	7,1	6,2	5,6	6,8	8,4
Intérêts versés dont	3,0	3,2	3,0	3,2	3,0	3,1	3,1	2,7	2,4	2,8	2,6
Au titre de la dette non concessionnelle	2,7	2,9	2,7	2,8	2,6	2,7	2,6	2,2	1,9	2,2	••
Pays les moins avancés											
Montant total du service de la dette	3,1	3,9	3,7	3,7	3,9	3,7	3,6	2,8	2,7	3,0	4,8
Intérêts versés dont	1,4	1,5	1,4	1,6	1,4	1,4	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3
Au titre de la dette non concessionnelle	1,1	1,1	1,0	1,1	1,0	0,9	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6

Source : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU, à partir de données du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale.

Note: Les pays visés sont les mêmes qu'au tableau 1.

<sup>\*</sup> Estimation préliminaire.

- 30. Le tableau de la situation des pays en développement tiré de ces indicateurs globaux peut être utilement complété par des indicateurs au niveau national. En fait, l'analyse des pays en développement classés comme "très endettés" par la Banque mondiale (voir tableau 3) tend à le noircir encore : la liste des pays en situation précaire est extrêmement longue. La plupart sont encore plongés dans la crise; les autres en sont sortis ou n'ont pas connu de crise à proprement parler, mais ils sont encore considérés comme vulnérables selon les critères de la Banque.
- 31. La notion d'encours de la dette employée par la Banque mondiale pour calculer les chiffres relatifs aux pays très endettés ne se limite pas au montant total de la dette non amortie. Comme le service de la dette qu'un pays doit assurer sur un encours donné varie selon la part des prêts concessionnels, la Banque calcule l'encours sous la forme de la valeur actuelle de la succession des paiements dus au titre du service de la dette durant la durée de cette dernière, actualisée aux taux d'intérêt actuels du marché<sup>22</sup>. Par conséquent, si deux pays ont une dette de même valeur en dollars mais que l'un a surtout contracté des prêts concessionnels assortis de longues échéances de remboursement et que l'autre a surtout contracté des prêts à des conditions commerciales, la valeur actuelle de la dette du premier sera inférieure à la valeur actuelle de la dette du second. Mais même lorsqu'on recalcule l'encours de la dette selon la formule de la valeur actuelle, un grand nombre de pays à faible revenu sont toujours considérés comme très endettés.
- 32. Dans son édition de 1996 des <u>World Debt Tables</u>, la Banque donne comme très endettés 52 pays en développement. Il s'agit de pays dont le ratio de la valeur actuelle du service de la dette par rapport au PNB est supérieur à 80 % ou dont le ratio de la valeur actuelle du service de la dette par rapport aux exportations est supérieur à 220 %, chacun de ces deux ratios étant une moyenne calculée sur les trois années de la période 1992-1994. Dans l'édition précédente, ces pays étaient au nombre de 49. Cinq pays se sont ajoutés à la liste (Cambodge et Togo parmi les pays à faible revenu et Algérie, Gabon et Mexique parmi les pays à revenu intermédiaire), et deux ont été "reclassés" (République démocratique populaire lao pour le premier groupe et Uruguay pour le second).
- 33. Il faut aussi noter que 16 des 52 pays recensés cette année sont des pays à revenu intermédiaire, ce qui confirme que les pays à faible revenu ne sont pas les seuls vulnérables en la matière. Enfin, si les pays africains figurent en nombre disproportionné sur cette liste, il y a quand même 20 pays sur 52 qui n'appartiennent pas au continent. La persistance du problème justifie donc pleinement l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/92 en vue de poursuivre les efforts destinés à trouver une solution.

Tableau 3

Pays en développement classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays fortement endettés\*

Pays à faible revenu <sup>b</sup>	Pays à revenu intermédiaireb
Burundi <sup>c</sup>	Algérie
Cambodge	Angola <sup>c</sup>
Cameroun <sup>c</sup>	Argentine
Congo <sup>c</sup>	<b>Bolivie<sup>c</sup></b>
Côte d'Ivoire	Brésil
Éthiopie <sup>c</sup>	Équateur
Ghana <sup>c</sup>	Gabon
Guinée°	Jamaique
Guinée-Bissau°	Jordanie
Guinée équatoriale°	Maroc
Guyana <sup>c</sup>	Mexique
Honduras	Panama
Kenya <sup>c</sup>	Pérou
Libéria°	République arabe syrienne
Madagascar <sup>c</sup>	Cuba <sup>d</sup>
Mali <sup>c</sup>	
Mauritanie <sup>c</sup>	${\tt Iraq^d}$
Mozambique <sup>c</sup>	
Myanmar <sup>e</sup> •	
Nicaragua <sup>c</sup>	
Niger	
Nigéria <sup>c</sup>	
Ouganda <sup>c</sup>	
République centrafricaine	
République-Unie de Tanzanie	
Rwanda°	
Sao Tomé-et-Principe <sup>c</sup>	•
Sierra Leone <sup>c</sup>	
Somalie <sup>c</sup>	
Soudan <sup>c</sup>	
Togo <sup>¢</sup>	•
Viet Nam <sup>c</sup>	
Yémen <sup>c</sup>	
Zaïre <sup>c</sup>	

Source: Banque mondiale, World Debt Tables, 1996, vol. I, p. 53 et 54.

- <sup>a</sup> Pays dans lesquels le ratio de la valeur actuelle du service de la dette par rapport aux exportations est supérieur à 220 % ou dans lesquels le ratio de la valeur actuelle de la dette par rapport au PNB est supérieur à 80 %.
- <sup>b</sup> Les pays sont classés comme pays à faible revenu lorsque leur PNB par habitant ne dépassait pas 725 dollars en 1994 et comme pays à revenu intermédiaire lorsqu'il était compris entre 725 et 8 956 dollars.
  - ° Pays classés dans la catégorie des pays pauvres très endettés.
- <sup>d</sup> Pays ne participant pas au système de notification de la dette de la Banque mondiale.

- V. VERS UNE APPROCHE GLOBALE DU PROBLÈME DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
- 34. Au début des années 80, lorsque la stratégie internationale de la dette n'en était qu'à ses débuts, on pensait que la crise était due à un problème de liquidité, déclenché par la conjugaison du niveau élevé des taux d'intérêts internationaux et de la baisse des prix des produits de base consécutive à la récession dans les pays développés. On a donc réagi en octroyant des prêts supplémentaires destinés à financer les charges du service de la dette, associés à des programmes d'ajustement destinés à rétablir l'équilibre macro-économique. Mais avec la persistance de la crise, on a constaté qu'il s'agissait d'un problème de solvabilité qui appelait des remèdes divers, parmi lesquels une importante réduction de la dette de nombreux pays. Depuis, la stratégie a évolué, et l'on a mis en place toute une série de mesures qui ont permis des progrès considérables. Toutefois, l'analyse ci-dessus montre que les mécanismes actuels sont bien souvent insuffisants pour assurer une position extérieure viable à moyen terme.
- 35. Pour bon nombre de pays en effet, notamment les pays à faible revenu, certaines obligations au titre de la dette ont été annulées, mais le service des autres continue d'être assuré indirectement au moyen de prêts nouveaux et des liquidités fournies par l'aide publique au développement. Entre-temps, les prêts supplémentaires s'ajoutent à l'encours de la dette. De nombreux pays à faible revenu sont ainsi devenus insolvables et, si les créanciers privés qui ont essuyé des pertes ont cessé de prêter aux débiteurs insolvables, les bailleurs de fonds et les créanciers publics ont cherché à éviter que le transfert net de ressources financières vers ces pays ne se détériore autant que si le financement avait cessé.
- 36. Il a donc fallu ajouter une dimension supplémentaire à la stratégie d'aide internationale à ces pays : à court terme, les prêts concessionnels traditionnels et les allégements de la dette permettraient de maintenir un certain flux de ressources afin de soutenir les programmes d'ajustement et de développement, avec la promesse que, si ces programmes donnent des résultats encourageants, le problème du surendettement lui-même sera pris en considération. Cette stratégie était inscrite dans les conditions de Naples consenties par le Club de Paris pour la restructuration de la dette de certains pays à faible revenu : si un pays avait appliqué les politiques requises, l'encours de sa dette pouvait être réduit après un certain nombre d'années de concessions annuelles sur le service de cette dette.
- 37. L'évolution la plus récente a consisté à reconnaître que, pour que certains pays redeviennent solvables, il fallait que le traitement appliqué à l'encours de la dette soit étendu à la dette contractée auprès des organisations multilatérales et des créanciers bilatéraux et privés. En outre, l'attention s'est portée sur un nouveau groupe, celui des pays pauvres très endettés, dont beaucoup seront appelés à bénéficier du nouveau traitement (voir tableau 4). En 1994, la dette multilatérale de ces pays était de 62 milliards de dollars, soit environ 26 % de leur dette extérieure totale (241 milliards de dollars), alors que le service de cette dette représentait plus de 46 % du service total de leur dette. Trois institutions financières multilatérales FMI, Banque mondiale et Banque africaine de développement (BAfD) représentaient plus de 80 % de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés.

Tableau 4

Capacité de 41 pays pauvres très endettés à supporter leur dette selon l'évaluation du FMI et de la Banque mondiale

Dette supportable	Risques de difficultés	Dette insupportable	Situation à déterminer
Angola	Bolivie	Burundi	Libéria
Bénin	Cameroun	Guinée-Bissau	Nigéria
Burkina Faso	Congo	Mozambique	Somalie
Ghana	Côte d'Ivoire	Nicaragua	
Guinée	Éthiopie	Sao Tomé-et-Principe	
Guinée équatoriale	Guyana	Soudan	
Honduras	Madagascar	Zaïre	
Kenya	Myanmar	Zambie	
Mali	Niger		
Mauritanie	Ouganda		
République centrafricaine	République-Unie de Tanzanie		
République démocratique populaire lao	Rwanda		
Sénégal			
Sierra Leone			
Tchad			
Togo			
Viet Nam			
Yémen			

Source: Bulletin du FMI, 15 juillet 1996, p. 230.

- 38. La dette contractée auprès des créanciers multilatéraux ne pouvait être officiellement restructurée ni annulée ou réduite en raison du statut de "créancier privilégié" dont bénéficiaient les institutions (les emprunteurs s'engagent à assurer le service de cette dette avant toute autre obligation). Il existait certes un mécanisme destiné à alléger le service de cette dette, mais il consistait simplement à employer une partie des liquidités provenant des nouveaux prêts accordés grâce aux mécanismes de prêts concessionnels de ces institutions afin de payer indirectement le service de la dette sur les prêts contractés à des conditions normales<sup>23</sup>.
- 39. La plus importante source multilatérale de prêts à des conditions libérales, dont une petite partie seulement sert à des opérations de désendettement, est l'IDA, le guichet d'aide libérale de la Banque mondiale. En 1994, les prêts de l'IDA représentaient 44 % de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés. Au FMI, le mécanisme essentiel de prêt à des conditions libérales aux pays pauvres très endettés est la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). La part du FMI dans la dette concessionnelle de ces pays est passée de 56 % en 1993 à 72 % en 1995. Et, en 1995, ces pays ont représenté 69 % du montant total des prêts accordés à des conditions libérales par le FMI. Les prêts accordés à des conditions libérales par la BAfD passent

par le FMI. Les prêts accordés à des conditions libérales par la BAfD passent par le Fonds africain de développement. Depuis quelque temps, ces trois mécanismes ont du mal à reconstituer leurs réserves (la reconstitution des réserves de la FASR devrait être décidée d'ici aux Réunions annuelles des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds prévues pour l'automne 1996)<sup>24</sup>. Ces trois mécanismes auraient un rôle à jouer dans le nouveau cadre proposé pour l'allégement de la dette.

# Le nouveau cadre d'action destiné à résoudre les problèmes d'endettement des pays pauvres très endettés

- 40. Lors des réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement qui ont eu lieu en avril 1996, la direction de la Banque et du FMI a proposé un cadre d'action officiel destiné à résoudre les problèmes d'endettement des pays pauvres très endettés. Cette proposition, qui a été bien accueillie par les deux comités, repose sur les six principes suivants : a) ramener, au coup par coup, l'endettement global du pays à un niveau tenable; b) n'agir que si le débiteur prouve, par ses antécédents, qu'il saura faire bon usage de toute aide exceptionnelle; c) mettre en place de nouveaux dispositifs qui s'inscrivent, autant que possible, dans le prolongement des mécanismes existants; d) veiller à coordonner tout effort supplémentaire et à assurer une participation large et équitable au niveau de tous les créanciers concernés; e) faire en sorte que toute action des créanciers multilatéraux ne nuise ni à leur intégrité financière, ni à leur statut de créancier privilégié; et f) veiller à ce que tout nouveau financement extérieur soit consenti à des conditions suffisamment libérales.
- 41. Avec cette initiative, la communauté des créanciers s'engage à ramener à un niveau supportable l'endettement des pays concernés, à condition que ces derniers appliquent des politiques judicieuses pendant une période prolongée. Cet allégement serait obtenu au moyen d'une réduction de la valeur actuelle nette des créances. Dans chaque cas, les divers créanciers bilatéraux et multilatéraux offriraient un allégement proportionnel à l'endettement du pays à leur égard. L'idée sous-jacente est qu'en aidant ces pays à alléger le fardeau de leur dette extérieure, on contribuera à redonner confiance aux investisseurs et à supprimer un obstacle important à la croissance.
- 42. Le cadre proposé comprend deux étapes. La première s'appuierait sur le bilan des programmes d'ajustement appliqués depuis trois ans, condition nécessaire pour bénéficier d'une réduction de l'encours de la dette contractée auprès des créanciers du Club de Paris. À la fin de cette période, on déterminerait si les conditions de Naples, conjuguées à un allégement au moins comparable accordé par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux, suffisent pour placer le pays dans une position où il puisse assurer le service de sa dette, de façon à sortir du processus de rééchelonnement. Dans la négative, le pays devrait appliquer un deuxième programme d'ajustement de trois ans, soutenu par la Banque et le Fonds, pour obtenir l'allégement nécessaire.
- 43. Lors de la seconde étape, les créanciers du Club de Paris accorderaient, au cas par cas, un rééchelonnement pouvant aller jusqu'à 90 %, subordonné à l'application satisfaisante du programme. De plus, dès le début de cette étape, les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pourraient fournir une assistance supplémentaire sous forme de dons ou de prêts à des conditions

libérales, lesquels pourraient servir, dans certains cas, à assurer le service de la dette. Un pays qui serait dans sa deuxième phase d'ajustement recevrait, de la part des créanciers bilatéraux et commerciaux, l'assurance d'un allégement suffisant pour rendre sa dette supportable à la fin de la période. Les institutions multilatérales s'engageraient alors à fournir l'assistance supplémentaire nécessaire pour ramener la valeur actuelle de leurs créances à un niveau tel que la dette globale devienne supportable.

- 44. Les conditions à remplir pour bénéficier de cette initiative seraient liées au niveau de revenu (inférieur au seuil fixé pour l'intervention de l'IDA) et à une évaluation de la viabilité de la dette du pays concerné. Cette évaluation reposerait elle-même sur des critères déjà définis : un ratio service de la dette/exportations compris entre 20 et 25 % et un ratio valeur actuelle de la dette/exportations compris entre 200 et 250 %. À ces critères a été ajouté un ensemble de "facteurs de vulnérabilité" tels que la situation des réserves du pays, le fait que ses exportations dépendent d'un ou de quelques produits de base, sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et l'incidence du service de sa dette sur sa situation budgétaire. Selon les résultats préliminaires de l'analyse effectuée par la Banque et le Fonds, 8 des 41 pays pauvres très endettés auraient une dette "insupportable", et 12 risqueraient d'éprouver des difficultés (voir tableau 4). Par conséquent, une vingtaine de pays rempliraient actuellement les conditions pour bénéficier de cette initiative.
- 45. Le tableau 5 présente des indicateurs relatifs au poids de la dette de 41 pays pauvres très endettés durant la période 1992-1994. On constate, d'après ces chiffres, que cinq pays seulement ont eu un ratio valeur actuelle de la dette/exportations inférieur à 200 % et six seulement ont dépassé le seuil de viabilité quant au ratio service de la dette/exportations. Comme la dette des pays pauvres très endettés est surtout une dette publique, le service de la dette globale pèse particulièrement lourd sur le budget de ces pays. En 1994, il dépassait 50 % des recettes publiques dans 25 pays et était même supérieur au montant de ces recettes dans 13 d'entre eux. En outre, dans 22 de ces pays, le service prévu représentait plus de 50 % des dépenses publiques actuelles. En bref, pour un bon nombre de pays pauvres très endettés, le fardeau de la dette ne semble quère supportable actuellement.
- 46. Quel que soit le nombre de pays qui bénéficieront finalement de cette initiative, les créanciers bilatéraux et multilatéraux devront fournir un effort financier supplémentaire. Une simple modification de la répartition des ressources déjà affectées au développement serait injuste pour les autres pays qui ne se sont pas chargés d'un fardeau insupportable. À cet égard, les institutions financières multilatérales sont soumises à des pressions croissantes pour augmenter leur contribution en faisant davantage appel à leurs propres ressources. Mais cette formule a aussi son coût d'opportunité.
- 47. En tout état de cause, l'attitude adoptée par les créanciers multilatéraux ne doit pas, quelle qu'elle soit, nuire à leur réputation sur les marchés financiers. Concrètement, cela signifie que les débiteurs doivent assurer intégralement le service des prêts contractés à l'origine auprès de ces institutions et que les ressources employées à cette fin doivent provenir de la nouvelle initiative. Parmi les mesures proposées à l'intention de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement, il y a la création d'un "fonds multilatéral de réduction de la dette", qui serait alimenté

par des ressources provenant des recettes nettes de la Banque ainsi que par d'autres contributions multilatérales ou bilatérales. Dans le cas du FMI, le moyen de refinancer indirectement les prêts accordés à des conditions moins libérales par le Fonds serait sans doute les prêts octroyés au titre de la FASR. Pour les pays qui ont besoin d'un allégement supérieur à ce que permettent normalement ces prêts, on étudie actuellement des solutions supplémentaires telles que le report des échéances des prêts déjà octroyés au titre de la FASR (le fait de rembourser un prêt concessionnel sur une période plus longue diminue sa valeur actuelle) et l'octroi de dons pour aider à assurer le service des obligations contractées.

Tableau 5
Indicateurs relatifs à la dette des pays pauvres très endettés, 1992-1994
(En pourcentage)

	Dette/exportations		Dette	/PNB		Service de la dette prévu/		
Pays	Valeur nominale	Valeur actuelle	Valeur nominale	Valeur actuelle	Service de la dette/exportations	Dépenses publiques actuelles	Recettes publiques	
Angola	302	278	204	188	32	63	98	
Bénin	272	142	82	43	11	45	46	
Bolivie	457	332	85	62	46	35	31	
Burkina Faso	201	104	38	20	12	24	28	
Burundi	891	388	111	48	40	3 1	33	
Cameroun	303	250	79	65	36	68	111	
Congo	434	370	292	249	52	47	63	
Côte d'Ivoire	557	486	263	228	64	79	91	
Éthiopie	608	383	77	49	38	30	31	
Ghana	392	242	84	52	27	37	29	
Guinée	402	255	94	59	31	82	74	
Guinée-Bissau	1 934	1 280	328	217	106	123	144	
Guinée équatoriale	435	308	177	126	14	105	111	
Guyana	479	345	563	405	31	102	92	
Honduras	347	271	134	104	41	65	54	
Kenya	307	225	114	84	39	36	29	
Libéria	374	339	142	128	8			
Madagascar	694	495	160	114	71	100	166	
Mali	523	288	115	63	31	65	75	
Mauritanie	469	327	226	158	60	113	87	
Mozambique	1 367	1 039	444	337	95	141	183	
Myanmar	600	442	38	28	32	6	7	
Nicaragua	2 879	2579	804	720	172	409	415	
Niger	544	322	82	48	45	52	110	
Nigéria	277	250	109	99	38	75	105	
Ouganda	1 285	733	99	56	89	33	31	
République centrafricaine	464	243	79	41	22	39	68	
République démocratique populaire lao	791	214	149	41	7	6	6	
République-Unie de Tanzanie	1 005	719	317	228	79	62	74	
Rwanda	1 142	533	93	44	47	22	80	
Sao Tomé-et-Principe	2 082	1 101	788	418	97	78	183	
	253	166	788 77	50	23	78 48	50	
Sénégal	835	637	203		23 93	40 99		
Sierra Leone Somalie	833 4 711	037 3 745	321	156 254	93 150		111	
Soudan	3 384	3 745 3 057	321 188		150 97		100	
Soudan Tchad	3 384 400	3 05 / 195	188 70	169 34	13	196 23	189 48	
Togo	367	193 226	112	54 69	13 25	23 54	48 99	
Viet Nam	638	594	112	162	23 44	3 <del>4</del> 17	15	
Yémen	239	189	176	139	30	17	15 24	
zaïre	706	594	176	•		624		
				114	46		608	
Zambie	592	465	217	170	49	152	186	

Source: CNUCED, Trade and Development Report, 1996, à partir des données de la Banque mondiale, World Debt Tables, 1996, vol. 1, et du FMI, Official Financing for Developing Countries, décembre 1995.

Note: Les exportations incluent les biens et les services. Les indicateurs financiers portent sur l'année 1994.

<sup>\*</sup> La valeur actuelle de la dette permet de tenir compte des différentes conditions d'emprunt. On l'obtient en actualisant le service futur de la dette, défini comme la somme des paiements d'intérêts et des remboursements du capital sur les 40 années à venir. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt perçu par les pays de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (taux d'intérêt commercial de référence), sauf pour les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, qui sont actualisés au moyen des plus récents taux de prêt de la BIRD, et les obligations financières envers le FMI, qui sont actualisées au moyen du taux d'intérêt du droit de tirage spécial.

#### VI. CONCLUSION

- 48. La crise de la dette est apparue au début des années 80. La moitié des années 90 s'est écoulée, et la question de la "crise de la dette extérieure et du développement" reste inévitablement inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale. En effet, le nombre de pays en développement très endettés ne diminue pas malgré les conditions de plus en libérales consenties pour remédier aux difficultés d'un grand nombre de débiteurs. Pour les pays qui restent soumis à cette crise, la solution réside, on l'admet de plus en plus, dans l'application de mesures d'ajustement bien conçues, associées à un contexte économique, politique et social stable, qui inspire confiance aux investisseurs, avec en plus un allégement suffisant de la dette, un soutien financier public et une économie mondiale dynamique et ouverte.
- 49. La nouvelle initiative envisagée par la Banque mondiale et le FMI pour hâter la solution des problèmes d'endettement des pays pauvres très endettés est tout à fait bienvenue. Elle confirme qu'il faut aborder la question de façon globale et concertée, avec une participation large et équitable de tous les créanciers, y compris les institutions multilatérales, afin que la dette devienne viable. Elle traduit aussi le fait qu'il faut aller plus loin que les mécanismes actuels. Il importe en outre de souligner que l'analyse préliminaire effectuée pour déterminer la viabilité de la dette et, par conséquent, la faculté de bénéficier de l'initiative n'a qu'un caractère indicatif et ne doit pas préjuger de l'admission d'autres pays. Il faudra sans doute faire preuve d'une certaine souplesse, tant dans l'application des indicateurs utilisés pour déterminer le droit à bénéficier de l'initiative que dans le calendrier des mesures multilatérales renforcées, pour aider les pays qui ont de bons antécédents à rétablir une croissance durable et des relations financières normales avec l'extérieur.
- D'une manière plus générale, deux sujets de préoccupation supplémentaires devront être réglés si l'on veut supprimer progressivement le surendettement des pays pauvres très endettés. Le premier est qu'il faut assurer une reconstitution suffisante des réserves nécessaires au fonctionnement des guichets d'aide libérale des institutions financières multilatérales pour pouvoir fournir à ces pays les ressources dont ils ont besoin à des conditions acceptables, sans imposer de sacrifices aux autres. Deuxièmement, comme on se concentre depuis des années sur la dette à l'égard des banques commerciales et des membres du Club de Paris, et maintenant sur la dette multilatérale, il reste à s'occuper de la dette à l'égard des créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. Pour un certain nombre de pays pauvres très endettés d'Afrique, il semble indispensable de mettre en place un cadre cohérent destiné à résoudre le problème de cette dette.
- 51. Avec la signature en juillet 1996 d'un accord entre le Club de Paris et le Pérou, le processus de restructuration de la dette des pays à revenu intermédiaire est proche de son terme. Toutefois, comme le montre le tableau 3, les indicateurs relatifs à un certain nombre de ces pays continuent à traduire une situation financière fragile vis-à-vis de l'extérieur. L'évolution enregistrée dans plusieurs de ces pays au cours des dernières années montre clairement qu'ils restent très vulnérables aux chocs extérieurs et que les erreurs de politique nationale peuvent leur coûter très cher. L'un des moyens essentiels d'éviter de nouvelles crises semble être de limiter les risques liés

aux formes de financement les plus instables avant que l'économie n'y soit prête et de maintenir la confiance parmi les investisseurs financiers internationaux. Les pays concernés sont les premiers responsables à cet égard, mais la communauté internationale s'apprête aussi à jouer un rôle accru, comme on l'expose dans un rapport parallèle présenté à la session en cours de l'Assemblée générale<sup>25</sup>.

#### Notes

- <sup>1</sup> Communiqués du Comité intérimaire du FMI (8 octobre 1995), par. 9, et du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI (9 octobre 1995), par. 8.
  - <sup>2</sup> Communiqué publié par le Comité du développement le 23 avril 1996.
- $^{3}$  Pour plus de précisions sur cet accord et son application, voir A/51/291.
- <sup>4</sup> Communiqué publié par le Comité du développement le 23 avril 1996, par. 2.
  - 5 Ibid., par. 4.
  - 6 Ibid., par. 5.
  - <sup>7</sup> Ibid., par. 14.
  - <sup>8</sup> Ibid., par. 15.
- 9 Ces programmes portent généralement sur les aspects suivants : stabilisation monétaire, austérité budgétaire, passage à des régimes plus libéraux de commerce et d'investissement, privatisations, et mesures destinées à accroître les taux d'épargne intérieure et d'investissement.
- 10 On trouvera un résumé des principaux éléments de la stratégie actuellement appliquée à la dette dans le rapport du Secrétaire général intitulé "État de l'endettement des pays en développement au milieu de l'année 1995" (A/50/379 et Corr.1), tableau 1.
- li À la fin de 1993, la Fédération de Russie évaluait à 173 milliards de dollars ses créances sur les pays en développement héritées de l'Union soviétique. Environ les deux tiers des pays pauvres très endettés ont des dettes à l'égard de la Fédération de Russie, et, selon l'évaluation de cette dernière, ces dettes représentent environ le quart de leur dette totale. Toutefois, les pays débiteurs contestent l'ampleur et l'évaluation d'une grande partie d'entre elles (voir FMI, Official Financing for Developing Countries, Washington, D. C., décembre 1995, p. 93 à 99).
- 12 Pour plus de précisions, voir les World Debt Tables 1992/93, vol. 1 (Banque mondiale, Washington, D. C., décembre 1992), p. 75 à 78.

- World Debt Tables 1991/92, vol. 1, p. 62, et les accords conclus aux conditions de Londres le sont dans les World Debt Tables 1994/95, vol. 1, p. 64.
- <sup>14</sup> Il y a eu 17 accords signés avec 16 pays en 1995 (Guinée, Cambodge, Togo, Ouganda, Guinée-Bissau, Tchad, Croatie, Nicaragua, Bolivie, Sénégal, Haïti, Mauritanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Algérie, Cameroun, Gabon et Bolivie de nouveau) et 6 accords signés en 1996 (Zambie, Honduras, Sierra Leone, Mali, Guyana et Burkina Faso).
- 15 Cependant, dans le cas de la Bolivie, de la Guinée-Bissau, du Guyana, du Mali, de l'Ouganda et du Tchad, le service de la dette déjà réduit au titre des conditions de Toronto a encore été diminué dans des proportions telles que l'allégement a été de 67 % par rapport au montant initial de la dette. C'est ce qu'on appelle le principe des opérations de bouclage.
- <sup>16</sup> Sauf dans pour les accords avec la Bolivie, le Guyana, le Mali et la Zambie, aux termes desquels la diminution de la dette déjà réduite au titre des conditions de Londres a été portée au niveau de bouclage de 67 %.
- 17 Il arrive encore que des accords de rééchelonnement traditionnels soient conclus avec des groupes de banques créancières (il y en a eu par exemple un en 1994 et un en 1995).
- <sup>18</sup> Le Fonds de désendettement a été créé en 1989 pour les pays à faible revenu (plus précisément les pays qui ne peuvent emprunter qu'à l'IDA). Alimenté par les recettes nettes de la Banque mondiale et par des contributions d'autres donateurs, il accorde des dons permettant de racheter les créances des banques commerciales moyennant une forte décote.
- <sup>19</sup> En raison des lourds emprunts qu'il a contractés au cours des dernières années, et notamment du programme de sauvetage de 1995, le Mexique a remplacé le Brésil au rang de plus gros débiteur parmi les pays en développement.
- <sup>20</sup> Cette baisse est symétrique de celle des flux de capitaux et des transferts nets durant la même période (voir A/51/291, section I).
- <sup>21</sup> Habituellement, le groupe des pays les moins avancés ne fait pas officiellement l'objet d'une attention spéciale au titre de la politique internationale d'allégement de la dette extérieure, car l'aide à ces pays s'inscrit dans le cadre de la politique commerciale ou de l'aide publique au développement. Toutefois, 27 d'entre eux sont classés dans la catégorie des "pays à faible revenu très endettés" (voir tableau 3) et 29 dans celle des pays pauvres très endettés (voir tableau 4).
- <sup>22</sup> La formule de la valeur actuelle consiste à calculer la valeur du jour en dollars d'un titre qui produirait au cours du temps le même flux de revenus que celui du service de la dette.
- <sup>23</sup> Il existe en fait un programme, le mécanisme de la "cinquième dimension" de l'IDA, qui permet à un groupe de pays à faible revenu d'obtenir

A/51/294 Français Page 28

des refinancements directement sous la forme de crédits supplémentaires de l'IDA pour payer en partie le service des prêts non amortis de la Banque mondiale.

 $^{24}$  On trouvera un exposé de la situation dans le document A/51/291, section II.

<sup>25</sup> Voir le rapport à paraître du Secrétaire général sur les enjeux et les perspectives de l'intégration financière mondiale.